Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-03_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 03-08-2025-CM : Rapport 2025 de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1er octobre 2025 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les attributions de compensation des communes concernées, comme chaque année. Le procès-verbal est annexé à la présente délibération.

La seule évolution concernant la commune de Binic-Etables sur mer concerne l'ajustement au titre des documents d'urbanisme (PLU).

La compétence d'élaboration de ces documents a été transférée à l'Agglomération depuis 2017, en application de la loi n°2014-366 dite « ALUR », loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.

La CLECT du 8 octobre 2024 a validé la refacturation aux communes des dépenses relevant des documents d'urbanisme communaux prises en charge par l'agglomération durant l'exercice 2023. Cette refacturation s'opère par réfaction de la DAC. Le FCTVA restitué aux communes donne lieu à un abondement de la DAC.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-03_08_2025_CM-DE

Pour Binic-Etables sur mer, la modulation proposée est de - 932€

Les autres sujets traités par la CLECT du 1er octobre concernent les facturations de services communs auxquels la commune n'adhère pas.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le procès-verbal de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, réunie le 01/10/2025, joint en annexe ;

Vu la délibération du conseil communautaire relative à l'approbation de ce rapport de CLECT ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 1er décembre 2025

Le Conseil Municipal, par 28 voix et 1 abstention (LEGER Michel)

APPROUVE les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées joints en annexe,

APPROUVE les modulations des attributions de compensation des communes prises en application de ce rapport

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N°3 : PV de la CLECT du 1/12/2025